Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 3: 64e Foire suisse d'echantillons Bâle 1980

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En janvier 1980, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a augmenté de 0,3 % pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 106,5 points, qui est de 5,1 % supérieur à celui de 101,4 enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,3 % subie par l'indice suisse des prix à la consommation en janvier 1980 par rapport au mois précédent est principalement imputable à la progression des indices des groupes « alimentation » (+ 0,7 %), « transports et communications » (+ 0,5 %) ainsi que « santé et soins personnels » (+ 1 %). En outre, l'indice du groupe « chauffage et éclairage » a connu un léger mouvement ascendant (+ 0,3 %). Les cinq autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

Ce sont avant tout des augmentations de prix, qui étaient dans une large mesure saisonnières, pour des légumes, des fruits et les pommes de terre qui ont fait monter l'indice du groupe « alimentation ». Mais des prix plus élevés pour le pain et d'autres articles de boulangerie ainsi que pour les œufs, de la charcuterie et le sucre se sont aussi fait sentir. Les hausses de prix déjà appliquées dans différentes communes pour le pain s'inscrivent dans les limites autorisées par l'Administration fédérale des blés. Les effets de renchérissements ont cependant été un peu atténués par des baisses de prix pour la viande de porc.

L'avance marquée par l'indice du groupe « transports et communications » s'explique en premier lieu par des tarifs plus élevés pour les services d'entretien de voitures de tourisme et par des augmentations qui ont porté les prix de l'essence à un niveau dépassant de 1,2 % celui qui était le leur le mois précédent et de 20,4 % celui qu'ils atteignaient une année auparavant. Ils ont contribué à raison de 0,6 % à la hausse de l'indice général par rapport au même mois de l'année dernière (+ 5,1 %). En outre, on a noté des augmentations de prix appliquées par quelques entreprises de transports.

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ
Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
✆ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
✆ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ✆ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ✆ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
✆ 038 51 31 21